

Restructuration du Centre d'Arts Contemporains - Avenant à la convention passée avec l'Espace Planoise

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Conseil Municipal en date du 22 mai 1989, a autorisé M. le Député-Maire à renouveler pour une durée de 3 ans, le contrat conclu avec l'Association Espace Planoise.

Les missions confiées par le Conseil Municipal à cet organisme étaient, et restent, les suivantes :

- * affirmer l'Espace Planoise comme lieu de production artistique de référence nationale dans le domaine de la culture contemporaine,
- * organiser la diffusion et la confrontation artistique,
- * participer localement à un développement culturel et favoriser l'accès à la création artistique par un large public et notamment le jeune public.

Pour aboutir à ces objectifs, l'Espace Planoise a mis en place une politique d'accueil et de diffusion de spectacles d'une rare exigence et de grande qualité.

Ses interventions se sont toutefois limitées jusqu'ici aux domaines du théâtre, de la danse et du cinéma.

La 10^{ème} Commission estime que l'Espace Planoise doit être l'élément structurant de tout ce qui est relatif à l'expression artistique contemporaine à Besançon ; aussi a-t-elle souhaité qu'il agisse également au niveau des arts plastiques contemporains et de la musique contemporaine, secteurs dans lesquels les actions conduites restent encore trop modestes.

En matière d'arts contemporains, il est proposé par la Commission Culturelle de rattacher le Centre d'Arts Contemporains à l'Espace Planoise et de lui en confier désormais la responsabilité.

Cette solution présentera plusieurs avantages et notamment :

- la possibilité d'organiser des manifestations d'envergure beaucoup plus importantes : l'Espace Planoise est inscrit dans un réseau de Centres d'Action Culturelle reconnus au plan national qui lui permettra en conséquence d'organiser des coproductions et de disposer de moyens accrus,
- la possibilité également de bénéficier pour cela de financements particuliers du Ministère de la Culture qui ne peuvent être versés qu'à l'Espace Planoise, établissement agréé par ledit Ministère.

Cette option permettra de redynamiser le secteur arts contemporains à Besançon et de lui donner une dimension nationale qui lui manque actuellement.

Pour permettre à l'Espace Planoise de conduire cette nouvelle mission, la Commission Culturelle propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Espace Planoise les moyens actuellement consacrés au fonctionnement du Centre d'Arts Contemporains, soit :

- la mise à disposition des locaux du Centre d'Arts Contemporains situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ; les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien resteront à la charge de la Ville de Besançon,
- le versement d'une subvention correspondant au budget de fonctionnement annuel du Centre d'Arts Contemporains majorée d'une somme égale à la valorisation des prestations techniques actuellement prises en charge directement par les services municipaux,

- l'affectation d'une animatrice à plein temps actuellement responsable du Centre d'Arts Contemporains et d'un agent technique à mi-temps.

L'ensemble de ces dispositions sera spécifié dans le cadre d'un avenant à la convention conclue en 1989 avec l'Association Espace Besançon Planoise.

La 10^{ème} Commission invite donc le Conseil Municipal à :

- approuver ces propositions,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant à intervenir qui prendra effet au 1^{er} janvier 1992 pour se terminer le 30 septembre 1992 (date d'expiration de la convention).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une question importante et je vais laisser le soin à Bernard LIME de vous exposer les grandes lignes de ce projet.

M. LIME : Je le ferai d'ailleurs rapidement puisque le dossier est très explicatif à la fois quant aux motivations et quant aux modalités de l'opération. Lors du dernier conseil, je vous ai présenté une opération de redéploiement qui a suscité une heure et demie de débat. Je vous présente aujourd'hui une opération de structuration dont je souhaite qu'elle ne suscite pas un temps aussi long. Elle ne pose pas les mêmes difficultés, d'ailleurs je n'ai pas encore vu de pétition circuler sur cette affaire-là. Il s'agit en effet de procéder à une restructuration pour permettre une dynamisation plus grande d'un secteur dont on sait qu'il connaît une certaine insuffisance à Besançon qui est le secteur des arts plastiques contemporains, insuffisance malgré les efforts déployés par Geneviève HARTMANN, responsable du Centre d'Arts Contemporains qui construit patiemment une politique tout à fait intéressante mais qui n'a pas toujours les moyens et l'encadrement suffisant pour construire des actions plus fortes.

J'ajouterai qu'à mon sens cette restructuration ne prend toute sa signification que si elle s'accompagne d'une stratégie de partenariat accentué qui me paraît ici tout à fait essentielle. C'est une des conditions majeures qui sont imposées dans cette opération par la Ville. Je crois qu'il y a ici un double effort de collaboration à mettre en place si l'on veut en quelque sorte sortir Besançon d'une certaine routine et bâtir des actions très fortes. Je crois que tout le monde en est persuadé, il s'agit simplement maintenant de le rendre possible. Collaboration d'abord tout simplement entre les institutions de cette ville qui agissent dans le domaine des arts plastiques contemporains. Il ne s'agit évidemment pas que l'Espace Besançon Planoise s'isole, bien loin de là, il n'en a d'ailleurs évidemment pas l'intention, ce n'est pas dans sa politique habituelle. Il faut créer une collaboration avec les principaux partenaires qui me semblent être au nombre de quatre à peu près. Premier partenaire de l'Espace dans ce développement de l'action arts plastiques, c'est les trois ou quatre galeries privées qui font ici un effort significatif et conduisent une politique de qualité. Deuxième partenaire, c'est bien sûr le Musée des Beaux-Arts, cela va pratiquement sans dire. Le troisième partenaire également naturel c'est l'École Régionale des Beaux-Arts et puis le dernier partenaire c'est bien sûr la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Puis il me semble qu'il y a une autre forme de collaboration à mettre en place si l'on veut développer véritablement cette action, c'est une collaboration avec d'autres villes ou d'autres institutions de la région de Franche-Comté ou hors région de Franche-Comté. Il y a là des stratégies communes à construire pour des actions d'envergure en matière d'arts plastiques contemporains.

Voilà donc les raisons pour lesquelles, au profit d'une dynamique plus grande, davantage digne de l'action d'une capitale régionale, nous proposons cette action de restructuration.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. C'est un projet intéressant.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur la question du Centre d'Arts Contemporains.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

Mme DUVERGET : En effet, à l'occasion de cette restructuration du Centre d'Arts Contemporains, j'aimerais que soient redéfinis les critères selon lesquels un artiste peut y exposer. En effet, nombre d'artistes franc-comtois de qualité se sentent exclus de ces choix. A l'heure actuelle par exemple, pendant tout l'été c'est un artiste slave Milan GRYGAR qui s'y produit. Il serait fâcheux que des artistes locaux soient souvent obligés de rechercher une légitimation à l'extérieur. Je souhaite en ce qui me concerne que l'une des missions de l'organisme, à savoir je cite : «participer localement à un développement culturel» soit activée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que l'Adjoint peut répondre sur ce problème de choix des artistes qui exposent ?

M. LILME : Bien évidemment, étant entendu dès le départ qu'il ne revient pas à l'élu, au pouvoir politique, d'intervenir dans les choix des professionnels. Je crois que dans des opérations de ce type on doit se fonder sur les professionnels, cela me semble la garantie absolue d'une action incontestable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et impartiale.

M. LIME : Et la garantie d'une impartialité dans l'action. Je crois que le fait d'associer en partenariat un certain nombre d'institutions à l'opération doit permettre d'éviter que par exemple une seule personne, un seul organisme ne fasse des choix et les impose. On a là une garantie beaucoup plus sérieuse qu'avec l'intervention de l'élu ou de la Commission Culturelle par exemple. Enfin, il est clair que le Centre d'Arts Contemporains doit servir à la promotion d'artistes locaux et je crois qu'il le fait d'ores et déjà car les expositions d'artistes locaux n'y sont pas rares. Mais je crois qu'il faut bien évidemment dépasser ce point de vue si l'on veut construire à Besançon une action qui soit forte. C'est sans doute un aspect des choses, ce n'est sûrement pas le seul si l'on veut que Besançon existe aussi d'une manière plus forte dans ce domaine-là, c'est-à-dire en exposant aussi des artistes de réputation internationale. Il faut se méfier toujours du localisme, mais sans rejeter évidemment une politique de promotion des artistes locaux.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.